**NOM REPRESANTANTS LEGAUX**

**NOM PRENOM DE L’ENFANT**

**Lieu / date**

**Objet : Information aux parents d’un enfant « contact à risque » d’un cas de COVID-19**

Madame, Monsieur,

La classe XXX de l’école fréquentée par votre enfant est **fermée en raison d’un ou plusieurs cas confirmés de COVID-19.** Votre enfant a été en contact avec ce ou ces cas positifs et par mesure de précaution, il doit rester isolé.

Vous avez en tant que parent un rôle essentiel pour limiter les risques de contagion et protéger vos proches.

Il est nécessaire de respecter les consignes sanitaires pendant la période d’isolement de votre enfant :

* **Votre enfant doit rester isolé 7 jours à partir de la date d’envoi de ce courrier/courriel, soit jusqu’au ../../….. inclus** avec respect des mesures barrières(port du masque si possible en présence d’un tiers dans la même pièce, lavage régulier des mains).
* **La réalisation par votre enfant d’un test RT-PCR sur prélèvement salivaire dans les plus brefs délais est recommandée.** 
  + Si ce premier test est négatif, l’isolement se poursuit (votre enfant peut être en phase d’incubation de la maladie).
  + La réalisation d’un **deuxième test RT-PCR sur prélèvement salivaire** est également recommandée 7 jours après la date de fermeture de la classe, soit le …/…/………..

Si un des tests est positif, vous serez rappelé par l’Assurance Maladie pour adapter la conduite à tenir en tant que cas confirmé.

**Ce message vaut bon pour test auprès des laboratoires.** Attention : compte tenu des délais constatés dans certains secteurs, il est souhaitable de prendre RDV dès maintenant avec le laboratoire de biologie médicale de votre choix (informations disponible sur <https://sante.fr/recherche/trouver/DepistageCovid> ).

**Ce courrier/courriel vaut attestation à remettre à l'employeur pour un seul des parents.**

*Pour les salariés, remettez ce courrier/courriel à votre employeur comme justificatif d’absence. Il ouvre droit au chômage partiel (ou à autorisation spéciale d'absence pour le secteur public).*

*Pour les non-salariés, rendez-vous sur declare.ameli ou declare.msa pour obtenir un arrêt de travail.*

Si vous avez des interrogations au sujet des consignes sanitaires à suivre ou sur le contact tracing, vous pouvez appeler la plateforme de l’Assurance Maladie au 09 74 75 76 78 (service gratuit + prix d’un appel).

Si l’état de santé de votre enfant évolue, nous vous invitons à contacter sans attendre votre médecin traitant ou un médecin de ville. Si vous n’arrivez pas à trouver un médecin pour vous prendre en charge, vous pouvez contacter l’Assurance Maladie au 09 72 72 99 09 (service gratuit + prix d’un appel), qui vous orientera dans vos recherches.

Cordialement,

**Le directeur/chef d’établissement**

En lien avec votre conseiller Assurance Maladie,

la région académique et l’ARS BFC.